

MAIRIE DE MEYENHEIM
68890 MEYENHEIM
Téléphone : 03 89 81 02 40

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 07 avril 2014

Le Conseil Municipal de MEYENHEIM s'est réuni à la mairie le 07 avril 2014 sous la présidence de Mme BOOG Françoise, Maire, à la suite de la convocation du 1^{er} avril 2014. Madame le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres et ouvre la séance à 20 heures.

Etaient présents : MM. FURLING Armand, SCHATNER Roger, Adjoints, Mme SCHILDKNECHT Nathalie, Adjointe ; Mmes BILLAUDEAU Christelle, BONTEMPS Geneviève, GUTLEBEN Cécile, HANSER Laura, LANG Christelle, MASSON Laurence, VOGT Sylvie, MM. GEILLER Philippe, HANSER Geoffrey, JEGGY Fabrice, KLEIN Nicolas, LELOUP Yannick, RIBER Geoffrey ; Conseillers Municipaux.

Absents excusés : TREHIOU Eric donne procuration à LELOUP Yannick,
HORN Carmen

Ordre du jour :

1. Approbation du Procès-verbal de la séance du 19 mars 2014
2. Approbation du Procès-verbal de la séance du 28 mars 2014
3. Désignation du secrétaire de séance
4. Election des délégués représentant la commune dans les différents établissements publics de coopération intercommunale
5. Constitution de la commission d'appel d'offres
6. Constitution des différentes commissions communales
7. Désignation d'un correspondant défense
8. Fixation des taux des indemnités de fonction du maire et des adjoints
9. Divers

1. Approbation du PV de la séance du 19 mars 2014

Le procès-verbal de la réunion du 19 mars 2014 n'appelle pas d'observations et est approuvé. Le Conseil procède à l'émargement.

2. Approbation du PV de la séance du 28 mars 2014

Le procès-verbal de la réunion du 28 mars 2014 n'appelle pas d'observations et est approuvé. Le Conseil procède à l'émargement.

3. Désignation du secrétaire de séance

Après délibération, le Conseil Municipal désigne Armand FURLING en qualité de secrétaire de séance.

4. Election des délégués représentant la commune dans les différents établissements publics de coopération intercommunale

Syndicat EBE :

Suite aux élections municipales, il convient de désigner 3 délégués appelés à siéger au Syndicat EBE.

Après vote sont élus délégués au Syndicat EBE : Françoise BOOG, Armand FURLING et Nicolas KLEIN.

SIVU des XII Moulins:

Suite aux élections municipales, il convient de désigner 3 délégués appelés à siéger au SIVU des XII Moulins.

Après vote sont élus délégués au SIVU des XII Moulins : Françoise BOOG, Armand FURLING et Christelle LANG.

Brigade Verte :

Suite aux élections municipales, il convient de désigner 1 délégué et 1 suppléant appelés à siéger à la Brigade Verte

Après vote est élu délégué Geoffrey RIBER et suppléante Nathalie SCHILDKNECHT à la Brigade Verte.

Syndicat mixte de l'ILL :

Suite aux élections municipales, il convient de désigner 2 délégués et 2 suppléants appelés à siéger au Syndicat mixte de l'III.

Après vote sont élus

- délégués Armand FURLING et Fabrice JEGGY
 - suppléants Roger SCHARTNER et Françoise BOOG
- au Syndicat mixte de l'III.

Syndicat intercommunal du Quatelbach, Canal Vauban :

Suite aux élections municipales, il convient de désigner 2 délégués et 2 suppléants appelés à siéger au Syndicat intercommunal du Quatelbach, Canal Vauban.

Après vote sont élus

- délégués Geoffrey RIBER et Philippe GEILLER
 - suppléants Armand FURLING et Fabrice JEGGY.
- au Syndicat intercommunal du Quatelbach, Canal Vauban.

Syndicat intercommunal du Canton d'Ensisheim pour les affaires culturelles :

Suite aux élections municipales, il convient de désigner 2 délégués appelés à siéger au Syndicat intercommunal du Canton d'Ensisheim pour les affaires culturelles.

Après vote sont élues déléguées Christelle BILLAUDEAU et Christelle LANG au Syndicat intercommunal du Canton d'Ensisheim pour les affaires culturelles.

Syndicat départemental d'électricité et de gaz du Haut-Rhin :

Suite aux élections municipales, il convient de désigner 1 délégué au Syndicat départemental d'électricité et de gaz du Haut-Rhin.

Après vote est élue déléguée Laurence MASSON au Syndicat départemental d'électricité et de gaz du Haut-Rhin.

Union des Associations Foncières :

Suite aux élections municipales, il convient de désigner 1 délégué et 1 suppléant appelés à siéger à l'Union des Associations Foncières.

Après vote est élu délégué : Philippe GEILLER et suppléant Geoffrey RIBER à l'Union des Associations Foncières.

Bureau de l'Association Foncière :

Suite aux élections municipales, il convient de désigner 2 délégués et 2 suppléants appelés à siéger au Bureau de l'Association Foncière.

Après vote les personnes suivantes ont été désignées pour siéger au Bureau de l'Association Foncière :

- Titulaires : Philippe GEILLER et Geoffrey RIBER
- Suppléants : Geneviève BONTEMPS et Fabrice JEGGY.

5. Constitution de la commission d'appel d'offres

Le Conseil Municipal procède à la composition de la commission d'appel d'offres : le Maire en est d'office la Présidente, par contre les 3 membres titulaires et les 3 membres suppléants sont élus.

Après vote la commission d'appel d'offres est constituée des membres suivants :

- membres titulaires : Françoise BOOG, Armand FURLING, Nathalie SCHILDKNECHT, Roger SCHARTNER ;
- membres suppléants : Nicolas KLEIN, Philippe GEILLER, Geoffrey HANSER, Sylvie VOGT.

6. Constitution des différentes commissions communales

Le Conseil Municipal désigne les membres des différentes commissions municipales :

Commission des finances :

Françoise BOOG, Armand FURLING, Nathalie SCHILDKNECHT, Roger SCHARTNER, Christelle BILLAUDEAU, Geneviève BONTEMPS, Philippe GEILLER, Cécile GUTLEBEN, Geoffrey HANSER, Laura HANSER, Carmen HORN, Fabrice JEGGY, Nicolas KLEIN, Christelle LANG, Yannick LELOUP, Laurence MASSON, Geoffrey RIBER, Eric TREHIOU, Sylvie VOGT.

Présidente : Françoise BOOG

Commission des travaux :

Françoise BOOG, Armand FURLING, Nathalie SCHILDKNECHT, Roger SCHARTNER, Philippe GEILLER, Geoffrey RIBER, Eric TREHIOU.

Président : Roger SCHARTNER.

Commission scolaire :

Nathalie SCHILDKNECHT, Christelle BILLAUDEAU déléguées, Christelle LANG suppléante.

Commission de la communication :

Françoise BOOG, Roger SCHARTNER, Nathalie SCHILDKNECHT, Geneviève BONTEMPS, Philippe GEILLER, Laura HANSER, Nicolas KLEIN, Yannick LELOUP, Laurence MASSON

Présidente : Nathalie SCHILDKNECHT.

Commission agricole, forestière et de la chasse :

Françoise BOOG, Armand FURLING, Philippe GEILLER, Nathalie SCHILDKNECHT, Cécile GUTLEBEN, Geoffrey RIBER, Eric TREHIOU

Président : Armand FURLING.

Commission du fleurissement et de l'environnement :

Armand FURLING, Christelle BILLAudeau, Geneviève BONTEMPS, Philippe GEILLER, Cécile GUTLEBEN, Geoffrey HANSER, Laura HANSER, Carmen HORN, Laurence MASSON, Geoffrey RIBER, Eric TREHIOU, Sylvie VOGT.

Président : Geoffrey HANSER

Commission de la vie associative et des manifestations :

Armand FURLING, Nathalie SCHILDKNECHT, Roger SCHATNER, Christelle BILLAudeau, Geneviève BONTEMPS, Françoise BOOG, Geoffrey HANSER, Laura HANSER, Carmen HORN, Nicolas KLEIN, Christelle LANG, Yannick LELOUP, Laurence MASSON, Sylvie VOGT.

Présidente : Geneviève BONTEMPS.

7. Désignation d'un correspondant défense

Le Ministre de la Défense souhaitant perpétuer le réseau des correspondants défense mis en place en 2001, il convient au Conseil Municipal de désigner un délégué qui aura vocation à développer le lien Armée-Nation et qui sera l'interlocuteur privilégié des autorités militaires du département et de la Région.

Après délibération, le Conseil Municipal désigne Yannick LELOUP en qualité de correspondant défense.

8. Fixation du taux des indemnités de fonction du Maire et des Adjointes

Le Conseil Municipal, par 17 voix pour et 1 abstention fixe le taux de l'indemnité du Maire à 43% de la valeur de l'indice brut 1015 de la Fonction Publique.

Le taux de l'indemnité de fonction des adjointes est fixé, par 16 voix pour et 2 abstentions à 16,5 % de la valeur de l'indice brut 1015 de la Fonction Publique.

Ces indemnités seront payées à compter de la date de l'élection qui a eu lieu le 28 mars 2014.

9. Divers

Mme le Maire a informé les membres du Conseil Municipal des délibérations de la séance du 20 mars 2014 du Conseil de Communauté du Centre Haut-Rhin.

Personne ne demandant plus la parole, la réunion est close à 21 h 30.